



**Sainte-Anne  
de-Bellevue**

VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JANVIER 2011  
ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2011  
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS  
POUR LES ANNÉES 2011-2012-2013**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 janvier 2011 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Francis Deroo
- Madame la conseillère Paola L. Hawa
- Messieurs les conseillers Jay Van Wagner, Gerry Lavigne, James Anderson et Michel Bouassaly.

Le Directeur général, Me Karl Sacha Langlois.

Monsieur le conseiller Ryan Young est absent.

Monsieur le Maire Francis Deroo agit comme président de la présente séance.

M<sup>e</sup> Caroline Thibault, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**01-001-11 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Gerry Lavigne  
Appuyé par James Anderson

D'ouvrir la séance extraordinaire du 6 janvier 2011. Il est 18 h 02

Adoptée à l'unanimité.

**01-002-11 Ordre du jour**

Il est proposé par Paola L. Hawa  
Appuyé par Gerry Lavigne

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

- 01-001-11 Ouverture de la séance
- 01-002-11 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes**

**3. Finances**

- 01-003-11 Adoption du budget pour l'année 2011
- 01-004-11 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2011-2012-2013

**4. Dépôt de documents**

**5. Certificats de crédit**

**6. Levée de la séance**

- 01-005-11 Levée de la séance extraordinaire

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les neuf (9) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Jean-Claude Provost SADB	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demande des explications sur les dates des documents explicatifs</li> <li>▪ Demande des informations sur les prévisions budgétaires concernant les parcs dans le PTI</li> </ul>
Cédric Filteau SADB	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demande s'il existe des documents explicatifs détaillés pour les projets prévus dans le PTI</li> <li>▪ Demande des explications sur le remboursement de la dette</li> </ul>
Lucie La Rose SADB	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demande si la phase III de la piste cyclable est prévue pour 2011</li> </ul>

**3. FINANCES**

**01-003-11 Adoption du budget pour l'année 2011**

ATTENDU QUE l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autre, que le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figure;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne  
Appuyé par Jay Van Wagner

D'adopter le budget pour l'année 2011, où sont présentés des revenus de 16 620 100.00 \$ et des dépenses et affectations totalisant 16 620 100.00 \$, dont copie est jointe en annexe «A»

De publier un document explicatif du budget au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans un journal local pour un montant maximal de 1000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général.

De transmettre au ministre des Affaires municipales et des Régions le budget pour l'année 2011 adopté.

Adoptée à l'unanimité.

<b>01-004-11 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2011-2012-2013</b>
--

ATTENDU QUE l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autre, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola L. Hawa  
Appuyé par Michel Bouassaly

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour l'année 2011, 2012 et 2013, dont copie est jointe en annexe « B ».

De publier un document explicatif du programme au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans un journal local pour un montant maximal de 1000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « C »;**
- **Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du budget 2011 et du Programme Triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 dont l'original est jointe en annexe « D » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.**

## 5. CERTIFICATS DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution suivante :

01-003-11

01-004-11

Le 6 janvier 2011

Me Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA  
Directeur général et trésorier-adjoint

## 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

<b>01-005-11 Levée de la séance extraordinaire</b>
--

Il est proposé par Gerry Lavigne  
Appuyé par Michel Bouassaly

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 10

Adoptée à l'unanimité.

Francis Deroo  
Maire

M<sup>e</sup> Caroline Thibault, LL.B., OMA  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 102-102-0104*